

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE NOUVEAU PLAN AIR-CLIMAT-ÉNERGIE À L'HORIZON 2030 »

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'éléments de ce plan Air Climat-Énergie 2030. Je partage évidemment les objectifs. Nous avons des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre et nous devons nous intégrer là-dedans. Je suis conscient de l'urgence climatique.

Nous sommes dans une situation face à l'énergie qui est extrêmement compliquée. L'urgence climatique semble être un peu mise de côté par l'opinion publique. On sent moins de motivation. Les drames auxquels on a assisté cet été à travers la planète – qui était en feu ou en tempête – ne font qu'indiquer que cette urgence climatique est de plus en plus prégnante.

Je me dis aussi qu'il y a un certain nombre de mesures, dans ce qui a été annoncé, qui m'interpelle et pour lesquelles je ne voudrais pas, si elles devaient se confirmer, qu'elles mettent encore plus en difficulté un certain nombre de personnes dont on est conscient, déjà aujourd'hui, que la précarité énergétique les touche.

Je ne vais pas faire ce débat facile des classes moyennes, des pas moyennes, des très moyennes. En tout cas, je sais que la majorité des gens que je rencontre ont peur de demain, ont peur de leurs factures et ont peur du drame auquel ils seront confrontés.

Je voulais me focaliser sur l'un ou l'autre élément. Vous voulez, par exemple, labelliser les logements en fonction de leur consommation énergétique. Sur le fond, je peux partager. Je me questionne, parce que les gens qui ont des revenus modestes et qui ont déjà toutes les peines du monde pour arriver en fin de mois – qui ont peut-être acquis une petite maison à force de travail – n'ont pas automatiquement les moyens, malgré les primes et les aides, d'investir massivement pour améliorer les performances énergétiques de leur immeuble.

J'ai peur qu'avec cet objectif de labellisation, on puisse encore porter atteinte davantage à leurs difficultés de ménages à revenus modestes et qu'ils ne savent pas effectuer ces travaux.

Je me pose la même question sur l'interdiction des chaudières au mazout, à partir de 2024. Pour cela aussi, une catégorie sociale utilise ces moyens de chauffage.

J'aimerais savoir quelles mesures d'accompagnement vous comptez adopter pour soutenir les ménages à revenus modestes. Y a-t-il des garde-fous que vous comptez prendre afin de ne pas appauvrir la population qui traverse des moments déjà extrêmement difficiles ?

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame et Messieurs les Députés, je l'ai dit la semaine dernière, je le redis aujourd'hui, l'urgence sociale crève les yeux face à l'augmentation des prix de l'énergie, qui affecte la vie quotidienne d'un nombre de plus en plus grand de citoyens. En même temps, l'urgence climatique ne fait plus débat, mais elle demande des décisions politiques structurelles.

Dans ce contexte d'urgence, certains se questionnent sur la pertinence d'un plan Climat à l'horizon 2030. Mais c'est bien aujourd'hui que nous devons agir sur les causes des dérèglements climatiques et c'est bien maintenant que nous devons paver le chemin pour une transition progressive, mais décidée, vers la neutralité carbone. Il faut toujours se rappeler aussi que, si nous sommes dans cette situation extrêmement tendue au niveau énergétique, c'est avant tout parce que nous sommes hyper dépendants de l'énergie fossile, dont le prix est incontrôlable et qui dérègle le climat.

Après un large processus de consultation, j'ai donc soumis à mes collègues du Gouvernement un projet complet de révision du plan Air-Climat-Énergie, l'outil wallon ad hoc. Celui-ci, pour rappel, vise, comme prévu par la Déclaration de politique régionale, une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990.

À côté de cet objectif central, il s'agit aussi d'augmenter la production d'énergie renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique. Ces objectifs sont en cohérence avec les discussions en cours au niveau européen, notamment dans le cadre du paquet Fit for 55, mais aussi de l'initiative Repower EU, qui pourrait nous amener à revoir ces ambitions à la hausse dans les mois à venir. Ce projet de plan n'est pas à prendre ou à laisser, pas du tout. L'objectif des 55 % ne peut pas être remis en question. D'ailleurs, il s'impose à nous par le côté européen.

Par contre, il y a plusieurs chemins possibles pour y parvenir. Je mets sur la table un plan cohérent, mais il n'y a pas de totem. On peut tout à fait ajouter ou retirer des mesures, on peut discuter de l'intensité ou de la vitesse de mise en œuvre de certaines actions. Il y a beaucoup de curseurs qui peuvent être discutés, mais il faudra que le paquet final d'actions soit à la hauteur des ambitions annoncées.

L'énergie et les économies d'énergie constituent bien la colonne vertébrale du plan. Au niveau énergétique, la vision proposée dans le projet de plan est celle de l'articulation entre, d'une part, la réduction de la consommation d'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique et, d'autre part, la sortie des énergies fossiles et le déploiement massif des énergies renouvelables.

Dans le projet de PACE, nous intégrons les mesures déjà décidées, dont celles qui figurent dans le Plan de relance, qui constituent déjà une ossature forte – ce n'est pas non plus comme si l'on devait tout commencer seulement maintenant –, les réformes que nous avons enclenchées, comme la révision des accords de branche, l'opérationnalisation des communautés d'énergie renouvelable, les mesures en termes de transfert modal, et cetera.

Je voudrais aussi rappeler que, s'agissant d'un plan à l'horizon 2030, une grande partie des actions et de leur mise en œuvre aura lieu au cours de plusieurs législatures suivantes, pas uniquement lors de celle-ci. Un élément essentiel du projet que je mets sur la table est dès lors l'installation d'un dispositif de monitoring et d'évaluation des actions du PACE. Celles-ci étant conçues à court, moyen et long terme, il est proposé un mécanisme qui permet d'ajuster les actions aux évolutions conjoncturelles et structurelles afin de garantir l'atteinte des objectifs.

Le processus de gouvernance prévoit aussi des rendez-vous réguliers pour mettre en œuvre des mesures d'ajustement et la diffusion régulière des bilans vers la population et les parties prenantes. Au niveau du processus, comme vous le savez, le projet sur la table a déjà été largement nourri de multiples contributions : un panel citoyen, des représentants des jeunes, des entreprises, des syndicats, des ONG, des acteurs sociaux, le Comité wallon des experts sur le climat, et l'administration. C'est un travail participatif qui s'est tenu et votre commission a d'ailleurs eu l'occasion d'entendre au mois de mai, comme cela a été dit par M. Florent, des représentants du panel citoyen.

Concernant spécifiquement les suites données aux recommandations du panel citoyen ainsi que celles émanant du dispositif de consultation des jeunes mené par le Forum des jeunes, nous avons, avec l'administration, d'abord procédé à un classement des recommandations par nature. Il y a, en effet – et c'est logique – une partie des recommandations qui sortent du champ strict des compétences régionales.

Ces recommandations ont été transmises aux autres niveaux de pouvoir concernés. Pour les recommandations restant dans le champ du PACE wallon, c'est-à-dire environ deux tiers, certaines ont pu être reprises telles quelles, d'autres de manière partielle, tenant compte de la réalité des dispositifs déjà en place ou de contraintes techniques. Quelques-unes ne sont, à ce stade, pas reprises dans le projet. Elles constituent une forme de réserve dans laquelle nous pouvons encore aller rechercher dans la suite des discussions l'une ou l'autre proposition supplémentaire.

La correspondance précise entre les recommandations du panel et du Forum des jeunes et les actions proposées dans le projet de plan a été transmise aux différents membres du Gouvernement afin d'assurer un traitement exhaustif. Des participants au processus ont été informés de l'état d'avancement des travaux et nous prévoyons de les revoir une fois que le plan aura pu être adopté par le Gouvernement.

Par rapport aux autres niveaux de pouvoir, la logique suivie dans le projet de plan et validé par le Gouvernement du 2 juin dernier, qui avait déjà adopté une série de mesures concernant le PACE, est de limiter le périmètre d'action du plan aux émissions non ETS sur le territoire wallon, puisque le système ETS est géré par le système européen. La concertation avec les autorités fédérales, fédérées et communautaires a lieu à travers le travail de compilation.

Au niveau de l'articulation avec la contribution wallonne au PNEC, c'est bien l'intention que le projet de PACE serve de base à celle-ci ; même s'il y aura des adaptations d'ordre technique pour coller aux obligations européennes de rapportage.

Au niveau du Gouvernement, nous avons démarré, la semaine dernière, une analyse approfondie en intercabinets de l'ensemble des propositions afin de parvenir à un projet équilibré, qui continue de respecter les objectifs climatiques. Je peux vous dire que les échanges sont constructifs et que l'ensemble des partenaires de majorité sont engagés autour des objectifs communs qui étaient annoncés depuis longtemps. Il n'y a pas de surprise par rapport à l'objectif global.

Concernant l'urgence sociale et la précarité énergétique en Wallonie, que vous pointez à juste titre comme enjeu majeur, Monsieur Frédéric, mon ambition est d'adopter un plan qui s'inscrive pleinement dans une démarche de transition juste. De manière générale, une des ambitions du projet que je soumets est de protéger les gens, mais aussi les entreprises, les écoles, les agriculteurs, les services publics, des chocs énergétiques et climatiques en les aidant à se déplacer, se chauffer, manger, vivre, travailler, cultiver, sans dépendre du pétrole et des énergies fossiles. C'est bien là un des éléments transversaux de l'ensemble de ce projet de plan.

Concernant la sortie des énergies fossiles, nous devons commencer dès maintenant une transition vers les énergies renouvelables, en ayant pour horizon 2050. Il est donc proposé un calendrier de sortie progressive, à nouveau tout à fait discutable dans ses modalités précises, dans son phasage précis, comme c'est également le cas dans les autres régions et dans les pays voisins. Il s'agit de l'interdiction de l'installation de nouvelles chaudières dans les nouvelles constructions, puis lors de remplacement. Bien entendu, ce calendrier, comme je l'ai dit, tout à fait discutable dans son phasage ou dans ses modalités, doit aussi s'accompagner d'un mécanisme de soutien, dont une partie est d'ailleurs déjà prévue dans le Plan de relance de la Wallonie.

Pour ce qui concerne la partie agricole du projet de plan, Madame Cassart-Mailleux, elle se base largement sur les travaux déjà réalisés par le Gouvernement, en particulier le Plan stratégique PAC 2023-2027, le Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2030, le Plan de relance de la Wallonie, notamment via les mesures Agro-Énergie et plan Agroécologie. En particulier, le plan PAC constitue une première contribution sérieuse au PACE puisque le plan PAC, validé en première lecture en février dernier, s'articule autour de neuf objectifs stratégiques européens, dont un objectif de contribution à l'atténuation au changement climatique. Il a notamment été défini un besoin d'encourager un élevage plus extensif, mais pas qu'extensif, concrétisé par l'ECO-régime Prairie, par la mesure agroenvironnementale « Autonomie fourragère », et cetera, un objectif de développement de l'agriculture bio, un besoin d'encourager différentes formes d'agriculture plus économes en intrants.

Il y a donc différentes solutions, pas uniquement le développement de l'agriculture biologique, qui sont envisagées. Il y a donc, dans ce secteur comme dans l'ensemble des secteurs envisagés, un grand nombre de progressions qui sont faites et qui résultent d'une intégration que j'estime équilibrée, mais qui est soumise au Gouvernement, des différentes contributions que nous avons pu recevoir. Il est vrai qu'à ce stade le plan est en discussion au Gouvernement. Il y sera rendu public dans un stade ultérieur et certainement soumis à un certain nombre d'avis.

Ce qui est tout à fait majeur dans cette démarche, c'est que nous devons avoir la garantie d'atteindre les objectifs annoncés par la Déclaration de politique régionale, annoncés par les obligations européennes, annoncés aussi par l'urgence. La seule difficulté, quels que soient les curseurs, quelles que soient les propositions sur lesquelles on travaille, est qu'il ne faut pas retirer des mesures qui ont un potentiel important et ne pas les compenser par d'autres mesures, par d'autres intensifications de certaines mesures ou par d'autres accélérations de certaines mesures. C'est là-dessus que va porter l'entièreté du débat.

C'est pour cela qu'il était intéressant d'avoir une coconstruction importante en amont de ce plan parce que les différents secteurs et les différents contributeurs ont pu donner un point de vue qui a une certaine couleur, une certaine orientation qui doit être intégrée dans un plan d'ensemble. C'est ce que j'ai proposé au Gouvernement. Nous en sommes donc à la discussion approfondie pour le moment.

M. Frédéric (PS). – Peut-être de façon plus posée que M. Desquesnes, mais je n'ai pas la même passion, je remercie le ministre pour sa réponse.

Qu'est-ce que j'en retire, au contraire de M. Desquesnes ? J'en retire qu'il y a eu une large concertation en amont, qu'il y a une mobilisation sur des thématiques importantes, que l'urgence sociale crève les yeux, a-t-il dit, et que l'urgence climatique – je n'ai d'ailleurs rien dit d'autre dans mon intervention tout à l'heure – sont des réalités face auxquelles il faut que l'on travaille. Qu'il y ait un certain nombre d'éléments sortis dans la presse, c'est clair que l'on aurait pu faire cela dans un autre ordre.

Vous savez, si je regarde dans le rétroviseur, il y a plein de ministres qui ont expliqué plein de trucs bien avant. Peu me chaut sur la manière de communiquer. Ce qui est important, c'est le contenu.

Dans le contenu, j'entends que le ministre se prononce clairement, suite à ma question, sur une démarche de transition juste. Il faut seulement bien préciser et définir entre nous où sera la justice, avec les préoccupations que j'ai mises tout à l'heure.

Si j'ai bien compris, le projet est à un état d'avancement et il reste encore un chemin avant de le déposer officiellement. Je n'imagine pas deux minutes qu'il n'y ait pas de débat à un moment donné avec les collègues qui sont passionnés par ce sujet pour que l'on puisse apporter, en tant que

parlementaires, notre pierre à l'édifice. Si j'ai bien compris, c'est le chemin qui sera adopté et, à cet égard, je suis convaincu de la volonté du ministre de travailler de cette façon et je l'en remercie déjà.